

	Secteur Vie Sportive	Règlement d'organisation des compétitions	Règlement – Adoption : CA du 28/04/2025 – Entrée en vigueur : saison 2025/2026 – Validité : Permanente – Secteur : Vie Sportive – Remplace : Mémento des compétitions 07/2020 – Nombre de pages : 11
---	----------------------	--	--

Règlement d'organisation des compétitions

Rédacteur : Commission Vie Sportive	Date de rédaction : avril 2025	Version 4.0	Date de validation : 28/04/2025
--	-----------------------------------	----------------	------------------------------------

Table des matières

PREAMBULE.	3
1. Compétitions fédérales Ligue.	3
2. Calendrier d'organisation des compétitions fédérales ligue.	4
3. Cahiers des charges pour l'organisation de ces compétitions fédérales	4
4. Règlementation des autorisations pour les tournois privés.	4
a. Délégation aux comités pour l'autorisation des tournois :	5
b. Coordonnées des valideurs tournois :	5
c. Principes de validation de tournois :	5
5. Litiges et réclamations :	5
6. Concurrence avec les compétitions fédérales (FFBaD, ligue ou comités) :	6
7. Priorisations des tournois :	7
8. Intitulés des tournois :	7
9. Informations souhaitables dans le règlement particulier.	7
10. Officiels Techniques :	8
11. Officialisation d'organisation d'un tournoi :	8
12. Points importants :	8
13. Manifestations sportives non officielles.	8
a. Rencontres amicales, opérations promotionnelles, ou rencontre interne à un club :	9
ANNEXE 1 : Calendrier d'organisation des compétitions fédérales ligue	10
ANNEXE 2 : Délégation d'autorisation aux comités	11

PREAMBULE.

Ce document a pour vocation de partager avec les différentes instances de la ligue, les comités, les clubs et tous les licenciés, les différentes règles mises en place pour l'organisation des compétitions sur notre territoire.

Les principaux thèmes présentés :

- 🔊 Identifier les compétitions fédérales Ligue (hors Interclubs Régional).
- 🔊 Présenter le calendrier d'organisation des compétitions fédérales Ligue.
- 🔊 Cadrer les règles d'autorisations des tournois privés organisés par les clubs.
- 🔊 Spécifier le cadre des manifestations sportives non officielles.

1. Compétitions fédérales Ligue.

La ligue organise chaque saison des compétitions dites fédérales dans le cadre de ses missions et de ses obligations vis-à-vis de notre fédération.

Ces compétitions sont très importantes pour la visibilité de notre sport et pour nos compétiteurs ligériens.

Les compétitions fédérales Ligue (hors Interclubs Régional) :

- Championnat Régional Jeunes - CRJ - => Qualificatif pour le championnat de France jeunes.
- Une phase du Trophée Interrégional Jeunes - TIJ -
- Deux journées Défi Régional Poussins – DRP -
- Deux Top Elite Régional (compétition jeunes)
- La journée des comités (compétition jeunes)
- Cinq étapes du Trophée Régional Jeunes - TRJ -
- Coupe de la Ligue
- Trophée Interrégional Vétérans Jean-Marc Gasnot
- Trophée Viviane Bonnay
- Championnat Régional Seniors (*relance cette saison 2025/2026*)

Ces compétitions sont attribuées chaque année aux cinq comités qui doivent prendre en charge la gestion de l'organisation des compétitions.

Plusieurs possibilités d'organisation pour ces compétitions sont laissées au choix des comités :

- Prise en charge complète par le comité.
- Organisation conjointe entre le comité et un club du comité.
- Organisation confiée entièrement par le comité à un club.

La bonne organisation par les comités de ces compétitions fédérales fait partie des critères du dialogue de gestion instauré entre la ligue et les comités.

2. Calendrier d'organisation des compétitions fédérales ligue.

Il a été établi un calendrier sur 10 ans pour toutes les compétitions fédérales. Les Comités Départementaux et les clubs peuvent ainsi se projeter afin d'organiser une des compétitions.

Ce calendrier se trouve en annexe 1.

Pour plus de visibilité ce calendrier est annexé au présent document (annexe 1).

3. Cahiers des charges pour l'organisation de ces compétitions fédérales

Un cahier des charges est annexé aux règlements de chaque compétition indiquant les besoins et les acteurs concernés pour chaque aspect de la compétition.

4. Réglementation des autorisations pour les tournois privés.

L'organisation des tournois privés est règlementée principalement par « le règlement général des compétitions » et « autorisation et homologation de tournois » présents dans le guide du Badminton disponible sur le site de la FFBaD :

📌 Accueil > La fédération > Textes officiels > Le Guide du Badminton.

📌 <https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton>

📌 Synoptique d'accès :



« Le règlement général des compétitions » et « autorisation et homologation de tournois » sont présents dans le guide du Badminton :

📌 Saison 20xx/20xx > Principes sportifs > Règlement général des compétitions.

📌 Saison 20xx/20xx > Principes sportifs > Autorisation et homologation de tournois.

📌 Synoptique d'accès :

📅 SAISON 2024-2025
📁 # - Complet
📁 00 - Utilisation du Guide
📁 01 - Organisation de la Fédération
📁 02 - Statut des joueurs
📁 03 - Principes sportifs
📁 03.00 - Règles du Jeu
📁 03.01 - Règlement général des compétitions
📁 03.02 - Autorisation et homologation de tournois

IMPORTANT : Les points de réglementation énumérés ci-dessous sont des compléments d'organisation propre à la ligue des Pays de la Loire, ceux-ci ne se substituent pas aux règlements précédemment nommés.

a. Délégation aux comités pour l'autorisation des tournois :

La ligue des Pays de la Loire confie aux comités départementaux la gestion des autorisations de tournois de son propre territoire.

Les comités ont la charge de désigner un ou deux officiels techniques qui seront les seuls autorisés à valider les tournois.

Les comités communiquent à la Ligue (Vice-Présidence pole Vie Sportive et secrétariat) les noms et coordonnées des OT désignés. Ces informations doivent parvenir à la ligue chaque année a minima 30 jours avant le début de la saison suivante.

NB : Dans les chapitres suivants de ce document, les OT désignés par les comités sont identifiés sous le nom de « valideur tournoi »

b. Coordonnées des valideurs tournois :

En annexe 2 : les coordonnées des valideurs de chaque département.

c. Principes de validation de tournois :

Les valideurs tournois autorisent les tournois :

- Après la parution officielle du calendrier de la ligue amendé des calendriers de la FFBaD et des comités.
- En fonction des priorités ou obligations misent en place par la ligue.
- Suivant les impératifs décidés par le Conseil d'Administration de leur comité.
- De toutes catégories de niveau (de NC à N). Toutefois, il est à noter que les tournois N sont également soumis en second lieu à la validation de la FFBaD.

5. Litiges et réclamations :

En cas de litige ou de réclamations sur une autorisation de tournoi, la commission Vie Sportive de la ligue est dans un premier temps saisi afin de tenter une médiation entre les parties en désaccord.

Si cela n'aboutit pas, la commission Litiges de la Ligue est alors saisi.

Pour rappel, la saisine de la commission Litige doit se faire par courrier recommandé accompagné d'un chèque de consignation de la part du plaignant. Le montant de cette consignation est indiqué dans le guide de badminton (A titre d'exemple, pour 2024/2025, 86 € en première instance).

6. Concurrence avec les compétitions fédérales (FFBaD, ligue ou comités) :

Les réglementations ligue misent en place pour les différents cas de concurrence avec les compétitions fédérales organisées par la ligue et les comités sont les suivantes :

Compétitions fédérales nationales ou internationales :

Aucune compétition jeunes, seniors et vétérans ne seront autorisées.

Compétitions fédérales de la ligue :

- Championnat Régional Jeunes - CRJ - :

Tournois privés jeunes autorisés avec une limite de classement D8 maximum, ou tournois Promobad.

- Défi Régional Poussins - DRP - :

Tournois privés jeunes autorisés mais sans la catégorie poussin.

- La journée des comités :

Aucune compétition jeunes sur l'ensemble de la ligue.

- Les cinq étapes du Trophée Régional Jeunes - TRJ - :

Tournois privés jeunes autorisés avec une limite de classement D8 maximum ou tournois Promobad.

- Trophée Interrégional Vétérans Jean-Marc Gasnot :

Pas de tournois vétérans autorisés sur la ligue.

Tournois jeunes autorisés.

Tournois seniors autorisés avec les règles suivantes :

Pas d'autorisation d'inscription pour :

- Joueurs vétérans des catégories V2 et supérieures.

Autorisation d'inscription pour :

- Joueurs vétérans, toutes catégories d'âges, licenciés dans le club organisateur.
- Joueurs vétérans des catégories V1.
- Joueurs vétérans d'une autre ligue.

- Championnat Régional Seniors :

Pas de règles pour cette saison de reprise 2025/2026, les autorisations sont réglés au cas par cas par la commission Vie Sportive.

Compétitions fédérales des comités :

- Championnat départemental jeunes :

Les licenciés jeunes du département concerné ne sont pas autorisés à s'inscrire sur un tournoi jeune d'un autre département de la ligue.

- Championnats départemental seniors :

Les licenciés seniors et vétérans du département concerné ne sont pas autorisés à s'inscrire sur un tournoi senior ou vétéran d'un autre département de la ligue.

- Championnat départemental vétérans :

Les licenciés vétérans du département concernés ne sont pas autorisés à s'inscrire sur un tournoi vétéran ou senior d'un autre département de la ligue.

Pour ces trois championnats, le comité concerné doit prévenir les valideurs des autres comités. Les valideurs des autres comités doivent signaler aux clubs qu'ils ne pourront pas accepter les inscriptions des joueuses et joueurs du comité organisateur d'un des championnats.

7. Priorisations des tournois :

Chaque comité organise la priorisation des tournois sur son territoire.

8. Intitulés des tournois :

Les termes de « Trophée » et « Championnat » sont exclusivement réservés aux compétitions fédérales.

L'intitulé des tournois doit respecter impérativement la structure suivante :

- PDLL + n° de département (exemple : PDLL85)
- Nom du tournoi ou nom du club (exemple : Challans)
- Catégorie (Jeunes, Seniors ou vétérans) (exemple : Vétérans)

Ce qui donnerait « PDLL85-Challans-Vétérans »

Le non-respect de cette règle entrainera systématiquement le refus de la compétition par les valideurs.

9. Informations souhaitables dans le règlement particulier.

- Nom du tournoi
- Lieu de la compétition
- Date de la compétition
- Nom du ou des JA
- Nom du GEO principal et le contact
- Nombre de terrain
- Dates du CPPH, TAS et clôture des inscriptions
- Volants
- Catégorie, disciplines et niveaux
- Tarifs

10. Officiels Techniques :

Les finales sont obligatoirement arbitrées lorsqu'il y a la présence d'une joueuse ou d'un joueur classé N. Le non-respect de cette règle (sur la foi du rapport de JA) entraîne une amende de 100 € en cas d'absence sur au moins une finale présentant une joueuse ou un joueur N, et ce pour chaque journée du tournoi.

D'autre part, l'autorisation de tournoi n'est donnée au club concerné pour la saison N+1 que si les amendes de la saison précédentes sont bien toutes payées.

11. Officialisation d'organisation d'un tournoi :

Les publicités, invitations (sur tous les supports) et l'ouverture des inscriptions ne peuvent être réalisées uniquement lorsque le numéro d'autorisation a été délivré. Le non-respect de cette règle peut entraîner l'interdiction du tournoi.

12. Points importants :

La présence du GEO déclaré dans Poona pour la compétition avec la ou les qualifications nécessaires est obligatoire.

Pour les forfaits après tirage au sort :

- Des justificatifs doivent être demandés dans le cas contraire le joueur s'expose pour un forfait non justifié à une interdiction de deux mois de compétition gérée automatiquement par Poona.
- Le justificatif doit être envoyé par le joueur à la Ligue de badminton au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition en indiquant clairement le jour, le lieu et le nom de la compétition.

Le JA a un rôle important le jour de la compétition mais aussi :

- Pour la préparation de la compétition. Il doit être informé du nombre d'inscrits par catégorie, il doit valider le tirage au sort et l'échéancier (avant l'envoi des convocations aux clubs).
- Toutes modifications après tirage au sort doivent être réalisées en coordination avec lui.
- Il doit tenir le rôle de conseiller et de formateur auprès de clubs novices dans l'organisation de compétitions.

(Pour rappel, en cas de présence d'arbitre sur le tournoi, le JA doit être de grade Ligue Certifié minimum. Un JA ne peut officier sur un tournoi de son propre club qu'à la condition d'être de grade Ligue Certifié minimum et de n'accepter des joueurs jusqu'au classement R4 maximum)

Le jour de la compétition, prévoir :

- L'ouverture de la salle une heure minimum avant le début des matches.
- Une trousse de premiers secours en état.
- Un pack d'eau non ouvert en réserve en cas de contrôle anti-dopage.

13. Manifestations sportives non officielles.

L'organisation de manifestations sportives non officielles est régie par le règlement « Autorisation des compétitions non officielles » présent dans le guide du Badminton disponible sur le site de la FFBaD :

- Saison 20xx-20xx > Principes sportifs > Règlement général des compétitions > Autorisation des compétitions non officielles.
- Synoptique d'accès :

🏠 SAISON 2024-2025
📁 # - Complet
📁 00 - Utilisation du Guide
📁 01 - Organisation de la Fédération
📁 02 - Statut des joueurs
📁 03 - Principes sportifs
📁 03.00 - Règles du Jeu
📁 03.01 - Règlement général des compétitions
📁 03.02 - Autorisation et homologation de tournois
📁 03.03 - Autorisation des compétitions non-officielles
📁 03.04 - Règlement de l'intégration des résultats
📁 03.05 - Participation fédérale

IMPORTANT : Les points énumérés ci-dessous sont des compléments d'organisation propre à la ligue des Pays de la Loire, ceux-ci ne se substituent pas au règlement « Autorisation des compétitions non-officielles » officiel de la FFBaD.

a. Rencontres amicales, opérations promotionnelles, ou rencontre interne à un club :

Remarque préliminaire : au sens du RGC, article 1.2.1 du document "*autorisation et homologation de tournois*", le terme de "**tournoi**" est réservé à une compétition "officielle" faisant l'objet d'un processus d'autorisation complet. Il ne peut être utilisé dans le cadre de rencontre de proximité ou amicale.

Les rencontres amicales, opérations promotionnelles ou rencontre interne doivent être obligatoirement déclarées sur Poona, sous le compte de la présidente ou du président de l'instance organisatrice.

Cela permet à l'instance d'être couvert par l'assurance de la Fédération pour cette compétition.



ANNEXE 1 :

Calendrier d'organisation des compétitions fédérales ligue

ORGANISATION DES COMPETITIONS SUR LA LIGUE																
Compétitions				Prérequis organisation			Attributions aux comités								Officiels techniques	
Public	Nom	Décomposition	Dates	Nbr de terrains	Durée	Tribunes	2024/2025	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029	2029/2030	2030/2031	2032/2033	Arbitres	Juge-arbitres
JEUNES	Defi Régional Poussin (DRP)	DRP1	Nov-Déc	7	1 jour	Préférable	53	72	85	44	49	53	72	85	NON	JA LA
		DRP2	Mai-Juin	7	1 jour	Préférable	72	85	44	49	53	72	85	44	NON	JA LA
	Trophée Régional Jeunes (TRJ)	Etape 1	Sept-Oct	(7-12)	2 jours	Préférable	85	44	49	53	72	85	44	49	NON	JA LA
		Etape 2	Nov-Déc	(7-12)	2 jours	Préférable	44	49	53	72	85	44	49	53	NON	JA LA
		Etape 3	Janv-fev	(7-12)	2 jours	Préférable	49	53	72	85	44	49	53	72	NON	JA LA
		Etape 4	Mars-Avr	(7-12)	2 jours	Préférable	53	72	85	44	49	53	72	85	NON	JA LA
		Etape 5	Mai	(7-12)	2 jours	Préférable	72	85	44	49	53	72	85	44	NON	JA LA
	Top Elite Régional	Etape 1	Sept-Oct-Nov	5	1 jour	Non	53	72	85	44	49	53	72	85	NON	JA LA
	Top Elite Régional	Etape 2	Mars-Avril-Mai	5	1 jour	Non	85	44	49	53	72	85	44	49	NON	JA LA
	Championnat Régional Jeunes (CRJ)		Mars-Avr	9	2 jours	Oui	44	49	53	72	85	44	49	53	OUI	JALC
Trophée Interrégional Jeunes (TIJ)		Rotation	10	2 jours	Oui	72	85	44	49	53	72	85	44	OUI	JALC	
Journée des comités		Mai-Juin	8	2 jours	Oui	44	49	53	72	85	44	49	53	NON	JALA	
ADULTES	Championnat régional Seniors		Avril-Mai	9	2 jours	Oui	53	72	85	44	49	53	72	85	OUI	JALC
	Trophée Interrégional JM Gasnot		Mars-Avr	7	2 jours	Préférable	85	44	49	53	72	85	44	49	facultatif	JA LA
	Trophée Viviane Bonnay		Mars-Avr	7	2 jours	Préférable	49	53	72	85	44	49	53	72	facultatif	JA LA
	Coupe de la ligue		Sept-Oct	8	2 jours	Préférable	49	53	72	85	44	49	53	72	OUI	JA LC
	Interclubs Régional (ICR)	Phase régulière		6	1 jour	Non									en R1	JA LA + ModIC ou JA LC
		Phase finale		4	1 jour	Non										

Mise à jour : 24/04/2025

ANNEXE 2 :

Délégation d'autorisation aux comités

Valideurs Tournoi – Saison 2026/2027

Mise à jour : 27/07/2026

Comité 44 :

Florent PRUD'HOMME

Email : floprudhomme@outlook.fr

Tél. : 06.82.46.55.12

Comité 49 :

Marielle FALOUR

Email : marielle.falour@gmail.com

Tél. : 07.81.31.65.49

Comité 53 :

Nelly DUVAL

Email : philnel.duval@gmail.com

Tél. : 07.89.57.32.68

Comité 72 :

Gilles VADÉ

Email : gilles.vade@gmail.com

Tél. : 06.03.10.18.71

Comité 85 :

Frédéric JOORIS

Email : fjooris@yahoo.fr

Justine DROULERS

Email : droulers.justine@live.fr